

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE470

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 113

- I. – A l'alinéa 5, les mots : « du III » sont remplacés par les mots : « du I » ;
- II. – A l'alinéa 11, les mots : « dernier alinéa du » sont supprimés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à rectifier une erreur matérielle de la « petite loi » issue du Sénat portant sur les renvois au mécanisme de choix de la structure régionale des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) prévu au I du présent article et non au III, ou seulement au dernier alinéa du I.